

ASSEMBLÉE DU 14 DÉCEMBRE 2023

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi 14 décembre 2023, à 16 h, sous la présidence de monsieur Jocelyn Blondin.

Sont présents :

Monsieur Jocelyn Blondin, président, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Edmond Leclerc, vice-président, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Jean Lessard, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Caroline Murray, conseillère de la Ville de Gatineau (par visioconférence)
Monsieur Steven Boivin, conseiller de la Ville de Gatineau (par visioconférence)
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté

Sont également présents :

Monsieur Patrick Leclerc, directeur général
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

Aucune question n'est soulevée.

CA-2023-130

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
APPUYÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions
2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 30 novembre 2023
3. **Direction générale**
 - 3.1 Adoption du Règlement numéro 169.1 modifiant le Règlement numéro 169 prévoyant la délégation de certains pouvoirs du Conseil d'administration de la Société de transport de l'Outaouais
4. **Direction exécutive des opérations, projets et excellence opérationnelle**
 - 4.1 Octroi de contrat – services de production des horaires et affectations chauffeurs, de support et formation (DS2023-151-08)
5. **Direction des finances**
 - 5.1
6. **Direction des ressources humaines**
 - 6.1 Adoption du Plan d'effectifs de la Société
7. **Direction expérience client**
 - 7.1
8. **Direction des ressources informationnelles**
 - 8.1

9. **Direction de l'approvisionnement**
9.1
10. **Bureau de projet – Tramway Gatineau-Ottawa**
10.1
11. **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité

CA-2023-131

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 30 novembre 2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean Lessard
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 30 novembre 2023 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2023-132

Adoption du Règlement numéro 169.1 modifiant le Règlement numéro 169 prévoyant la délégation de certains pouvoirs du Conseil d'administration de la Société de transport de l'Outaouais

ATTENDU QU'en vertu de sa résolution CA-2022-130 adoptée le 27 octobre 2022, la Société de transport de l'Outaouais adoptait le Règlement numéro 169 prévoyant la délégation de certains pouvoirs du Conseil d'administration de la Société de transport de l'Outaouais;

ATTENDU QUE l'article 11 du Règlement numéro 169 prévoit, pour les contrats d'acquisition de biens et de pièces nécessaires au maintien, à l'entretien ou à la réparation des biens et équipements de la Société, des seuils d'approbation en fonction de la valeur unitaire de l'achat;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement numéro 169 afin d'uniformiser les seuils d'approbation pour toutes les acquisitions effectuées par la Société afin de traduire adéquatement ses objectifs de gestion et de gouvernance;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
APPUYÉ PAR monsieur Steven Boivin
ET RÉSOLU :

QUE le Règlement numéro 169.1 modifiant le Règlement numéro 169 prévoyant la délégation de certains pouvoirs du Conseil d'administration de la Société de transport de l'Outaouais soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2023-133

Octroi de contrat – services de production des horaires et affectations chauffeurs, de support et formation (DS2023-151-08)

ATTENDU QUE la Société désire octroyer un contrat pour l'accompagner dans la confection des horaires printemps et été 2024, l'intégration des modifications à la convention collective des chauffeurs et l'optimisation des méthodes de traitement de paie;

ATTENDU QUE l'accompagnement dans la production des horaires et la formation des équipes favorisera le développement de l'efficacité par l'implémentation de nouvelles pratiques d'assignation et de planification;

ATTENDU QUE la Société a reçu une offre de service de Courval Scheduling inc. (CSched), seul fournisseur en mesure de rendre ce service en lien avec l'utilisation de la suite logicielle Hastus, au montant de 160 667,55 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2023-118;

ATTENDU la recommandation de la Direction de l'exploitation, de la Direction de l'approvisionnement et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Caroline Murray
APPUYÉ PAR monsieur Jean Lessard
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour les services de production des horaires et affectations chauffeurs, de support et formation soit octroyé à Courval Scheduling inc. (CSched), au montant de 160 667,55 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2023-134

Adoption du Plan d'effectifs de la Société

ATTENDU QUE la *Loi sur les sociétés de transport en commun* stipule à son article 69, que les employés sont nommés selon le plan d'effectifs ainsi que par les normes établies par résolution du conseil;

ATTENDU QUE la Direction des ressources humaines a procédé à l'exercice de préciser le nombre d'équivalents à temps complet pour chacun des groupes d'emploi présents à la Société, et dépose aujourd'hui le Plan d'effectifs de la Société, à jour le 14 décembre 2023;

ATTENDU la recommandation et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
ET RÉSOLU :

QUE le Plan d'effectifs de la Société, à jour le 14 décembre 2023, soit approuvé et conservé aux dossiers de la Société.

Adoptée à l'unanimité

CA-2023-135

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Steven Boivin
APPUYÉ PAR monsieur Jean Lessard
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 16 h 10

Adoptée à l'unanimité

Jocelyn Blondin,
Président

Richard Vézina,
Secrétaire d'assemblée